

Les agents de nationalité étrangère exerçant dans les Hôtels y compris les animateurs et les représentants des Agences de Voyages

Les pièces à fournir pour l'établissement

▪ **EMPLOYEUR**

1. Demande d'autorisation de travail adressée au nom du Mr le ministre de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes (en double exemplaire). (à télécharger).
2. Quatre imprimés de contrat de travail signés par les l'employeur et l'employé. (à télécharger – recto verso)
3. Accord nominatif de l'ONTT qui relève du ministère du tourisme.

▪ **EMPLOYE**

1. Copie du Passeport.